



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) RÉSINE CALCINABLE 3D

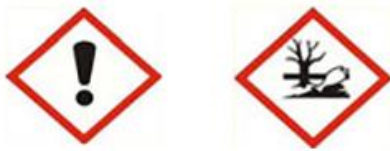
1. IDENTIFICATION

Nom du produit: DenPlus 3D – Résine calcinable
Autres noms ou codes: 3500201
Usage: Pour fabriquer des impressions 3D de modèles avec une imprimante 3D DLP/LCD
Nom du fournisseur: DenPlus Inc.
Adresse: 333-M Chemin du Tremblay
Boucherville, QC, Canada, J4B 7M1
Téléphone pour informations: 450.641.1330
Téléphone d'urgence: 613.996.6666
Centre Anti-Poison du Québec 1.800.463.5060

2.1 Classification

Corrosion/irritation cutanées - Catégorie 2 H315 Provoque une irritation cutanée
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H412 Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H302 Nocif en cas d'ingestion
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H412 Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme

Conseils de prudence: P301+312 EN CAS D'INGESTION: Faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...en cas de malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P330 Rincer la bouche

P337+P313 SI L'IRRITATION DES YEUX PERSISTE: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/le récipient de déchets dangereux en accord avec la législation provincial, nationale ou locale. Incinérer sous conditions contrôlées et approuvées en utilisant des incinérateurs adaptés pour disposer des composés organiques inflammables.

3. INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange d'acrylates, de photoinitiateur et de pigment

Ingrédients dangereux	CAS	Plage de concentration (en poids)
Oligomère acrylaté	55818-57-0	75 %
Monomère acrylaté	13048-33-4	25 %
Photoinitiateur	947-19-3	5 %

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires

Inhalation EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le Centre Anti-Poison ou un médecin si un malaise persiste.

Voie cutanée EN CAS DE CONTACT AVEC PEAU (ou cheveux): Laver à grande eau. En cas d'irritation de la peau ou de rougeurs, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

Voie oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si possible. Continuer de rincer. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Symptômes et effets les plus importants : aigus ou retardés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge immédiate ou d'un traitement spécial

Non nécessaire.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Le produit n'est pas combustible en tant que tel. En cas d'incendie et/ou explosion de pas respirer les fumées.

5.1 Agents extincteurs

En cas d'incendie, pulvériser de l'eau, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse en vaporisateur, de la poudre sèche.

5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux ou du mélange

Aucune information spécifique n'est disponible.

5.3 Avertissement aux pompiers

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés devraient être utilisés en cas d'incendie. Conserver les contenants au frais avec de l'eau pulvérisée jusqu'à ce que l'incendie soit maîtrisé. Évacuer le personnel dans une zone sécurisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Porter des gants de protection, et un équipement de protection personnel (incluant un équipement respiratoire) durant le déplacement ou déversement. Éviter le contact avec la peau, yeux ou vêtements. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver après manipulation.

6.2 Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement. Un déversement ou rejet non contrôlé dans les conduites ou cours d'eaux doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir le déversement. Adsorber le liquide avec du sable, terre ou un matériau absorbant adapté. Ne pas vider dans un drain, eau de surface. Transférer dans un récipient à couvercle pour élimination ou recouvrement. Disposer selon la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 7, 8 et 13

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions en matière de manutention

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les vapeurs. Laver les vêtements contaminés. Se laver après manipulation. Garder les contenants fermés hermétiquement.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.

Température de stockage (°C): ambiante

Protéger de la lumière et de la chaleur.

Matériaux incompatibles: Les agents oxydants, alcalins forts, agents de réduction, alcools

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information disponible

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Assurer une ventilation adéquate. Ces informations sont données à titre de guide général.

Mesures de protection individuelle

Protection yeux/visage Utiliser un protecteur facial/ Des lunettes de sécurité/ Un masque facial complet.

Protection de la peau Utiliser des gants adaptés. Utiliser une technique adéquate pour enlever les gants sans contact avec la peau. Disposer des gants de manière appropriée après usage. Laver et sécher les mains.

Le choix de gants adaptés devrait être confirmé avec le fabricant des gants. Changer de gants si une contamination apparaît ou si la durée de l'activité dépasse le temps de limite de protection. Le temps limite de protection se réfère à l'information garantie par le fabricant des gants.

Protection respiratoire Non requis normalement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Liquide
Couleurs	Vert
Odeur	Acrylate
pH (Valeur)	Ne s'applique pas
Point de fusion	Non déterminé

Point d'ébullition (°C)	> 150
Point d'éclair (°C)	Ne s'applique pas
Solubilité (eau)	Non soluble
Densité (g/ml)	1,10 à 25 °C
Viscosité	0,650 Pa·s (25 °C, 101,32 kPa)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Matériel non réactif

10.2 Stabilité chimique

Stable aux conditions normales.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Aucun connu

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière directe de soleil, rayons UV

10.5 Matériaux incompatibles

Les agents oxydants, les agents réducteurs, les peroxydes et les radicaux initiateurs.

10.6 Produits dangereux de décomposition

Monoxyde de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	LD50 rat oral aigu > 1000 mg/kg LD50 rat cutané > 1250 mg/kg
Ingestion	Faible toxicité par voie orale.
Inhalation	Peu probable d'être dangereux par inhalation.
Contact cutané	Peut causer une irritation cutanée.
Contact oculaire	Peut causer une irritation.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

LC50 (Danio rerio) (toxicité aiguë)	> 20 mg/l (96 heures)
EC50 (toxicité aiguë contre les puces d'eau)	> 330 mg/l (48 heures)
Faible toxicité des lentilles d'eau	>= 200 mg/l (72 heures)

12.2 Persistance et dégradation

Ce produit n'a pas été testé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ce produit n'a pas été testé.

12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'a pas été testé.

12.6 Autres effets nocifs

Aucun connu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les déchets ne sont pas considérés être dangereux. En disposer conformément aux règlements locaux.

13.1 Méthode de traitement des déchets

Peut être éliminé par enfouissement conformément aux règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas classé dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3 Classe de danger relative au transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers environnementaux

Non applicable.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur lors du transport

Non applicable.

14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de MARPOL et du Recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT 2015

Règlement sur les produits dangereux - Canada (SORS2015-17)

Loi sur les produits dangereux - Canada (R.S.C., 1985, c. H-3)

Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (Québec S-2.1, r. 8.1)

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 25 juin 2026

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous considérons comme sûres. Toutefois elles sont données comme guide, sans garantie expressément ou implicitement quant à son exactitude. Nous n'assumons pas la responsabilité et rejetons toutes réclamations pour la perte, dommage, dépenses engagées liées de quelques façons au transport, manutention et utilisation du produit.